

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Août 1874.

RÉGIONS MILITAIRES DE LA FRANCE.

Par décret du Président de la République, le territoire de la France est divisé, pour l'organisation de l'armée active, de la réserve et de sa réserve, en dix-huit régions et en subdivisions de région.

Ces régions et subdivisions de région, établies d'après les ressources du recrutement et les exigences de la mobilisation, sont déterminées par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique et inséré au *Bulletin des Lois*.

Chaque des dix-huit régions comprend huit subdivisions de région.

Voici le tableau indiquant les dix-huit régions :

- I^{re} Région. — Chef-lieu, Lille.**
Comprend les départements du Nord et du Pas-de-Calais.
- II^e Région. — Chef-lieu, Amiens.**
Comprend les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, de Seine-et-Oise (arrondissement de Pontoise) et de la Seine (cantons de Saint-Denis et de Pantin, 4^o, 19^o et 20^o arrondissements de Paris).
- III^e Région. — Chef-lieu, Rouen.**
Comprend les départements du Calvados, de l'Eure, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise (arrondissement de Mantes et de Versailles) et de la Seine (cantons de Courbevoie et de Neuilly, 4^o, 7^o, 8^o, 9^o, 15^o, 16^o, 17^o et 18^o arrondissements de Paris).
- IV^e Région. — Chef-lieu, Le Mans.**
Comprend les départements d'Eure-et-Loir, de la Mayenne, de l'Orne, de la Sarthe, de Seine-et-Oise (arrondissement de Rambouillet) et de la Seine (cantons de Villejuif et de Sceaux, 4^o, 5^o, 6^o, 13^o et 14^o arrondissements de Paris).
- V^e Région. — Chef-lieu, Orléans.**
Comprend les départements du Loiret, de Loir-et-Cher, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de Seine-et-Oise (arrondissement d'Etampes et de Corbeil) et de la Seine (cantons de Charenton et de Vincennes, 2^o, 3^o, 11^o et 12^o arrondissements de Paris).
- VI^e Région. — Chef-lieu, Châlons-sur-Marne.**
Comprend les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.
- VII^e Région. — Chef-lieu, Besançon.**
Comprend les départements de l'Ain, du Doubs, du Jura, de la Haute-Marne du Haut-Rhin, de la Haute-Saône et du Rhône (canton de Neuville, 4^o et 5^o arrondissements de Lyon).
- VIII^e Région. — Chef-lieu, Bourges.**
Comprend les départements du Cher, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et du Rhône (arrondissement de Villefranche).
- IX^e Région. — Chef-lieu, Tours.**
Comprend les départements de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de l'Indre, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

- 1^{re} subdivision.**
Indre. — Arrond. : Issoudun, La Châtre. — Châteauroux ; moins les cantons de Châtillon et Ecueillé.
- 2^e subdivision.**
Indre. — Arrond. : Châteauroux ; cantons, Châtillon et Ecueillé. — Le Blanc.
- 3^e subdivision.**
Deux-Sèvres. — Arrond. : Parthenay, Bressuire, Niort.
- 4^e subdivision.**
Vienne. — Arrond. : Poitiers ; moins les cantons de Saint-Julien, Saint-Georges, Neuville et Mirebeau. — Civray.
Deux-Sèvres. — Arrond. : Melle.
Vienne. — Arrond. : Montmorillon.
Indre-et-Loire. — Arrond. : Loches.
- 5^e subdivision.**
Vienne. — Arrond. : Châtelleraut, Loudun. — Poitiers ; cantons, Saint-Julien, Saint-Georges, Neuville et Mirebeau.
Indre-et-Loire. — Arrond. : Chinon, moins les cantons de Langeais et Bourgueil.
- 6^e subdivision.**
Indre-et-Loire. — Arrond. : Tours. — Chinon ; cantons, Langeais et Bourgueil.
Maine-et-Loire. — Arrond. : Saumur ; cantons Saumur (nord-est, nord-ouest et sud). — Baugé ; cantons, Noyant et Longué.
- 7^e subdivision.**
Maine-et-Loire. — Arrond. : Segré. — Baugé, moins les cantons de Noyant et de Longué. — Angers ; moins les cantons de Chalonnes, Ponts-de-Cé et Thouaré.
- 8^e subdivision.**
Maine-et-Loire. — Arrond. : Cholet. — Angers ; cantons Ponts-de-Cé, Chalonnes et Thouaré. — Saumur, moins les cantons de Saumur (nord-est, nord-ouest et sud).

- X^e Région. — Chef-lieu, Rennes.**
Comprend les départements des Côtes-du-Nord, de la Manche et d'Ille-et-Vilaine.
- XI^e Région. — Chef-lieu, Nantes.**
Comprend les départements du Finistère, de la Loire-Inférieure, du Morbihan et de la Vendée.
- XII^e Région. — Chef-lieu, Limoges.**
Comprend les départements de la Charente, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne et de la Haute-Vienne.
- XIII^e Région. — Chef-lieu, Clermont-Ferrand.**
Comprend les départements de l'Allier, de la Loire, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal et du Rhône (cantons de l'Arbresle, Condrieu, Limonest, Mornant, Saint-Symphorien, Saint-Laurent et Vaugneray.)
- XIV^e Région. — Chef-lieu, Grenoble.**
Comprend les départements des Alpes (Hautes), de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie, de la Savoie (Haute), et du Rhône (cantons de Givors, Saint-Genis-Laval, Villeurbanne, 1^o, 2^o, 3^o et 6^o arrondissements de Lyon).
- XV^e Région. — Chef-lieu, Marseille.**
Comprend les départements des Alpes (Basses), des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Gard, du Var et de Vaucluse.
- XVI^e Région. — Chef-lieu, Montpellier.**
Comprend les départements de l'Aude, de l'Aveyron, de l'Hérault, de la Lozère, du Tarn et des Pyrénées-Orientales.
- XVII^e Région. — Chef-lieu, Toulouse.**
Comprend les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de Lot-et-Garonne et de Tarn-et-Garonne.

XVIII^e Région. — Chef-lieu, Bordeaux.
Comprend les départements de la Charente-Inférieure, de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées et des Hautes-Pyrénées.

Ce tableau est suivi d'un second décret dont voici les dispositifs :

« Art. 1^{er}. Les divisions militaires modifiées par le décret du 28 octobre 1873 étant supprimées par le décret du 6 août 1874, le commandement territorial est confié, à dater du 16 août 1874, à chaque commandant de corps d'armée dans la circonscription de sa région, telle qu'elle est déterminée par ledit décret, sauf les modifications transitoires indiquées dans l'article 3 ci-après pour Paris et Lyon.

» Art. 2. — Transitoirement, et jusqu'à la promulgation d'une loi sur la justice militaire qui a été déposée sur le bureau de l'Assemblée, les commandants de corps d'armée prendront le titre de commandant de tel corps d'armée et de telle division militaire, la division prenant le même numéro que le corps d'armée.

» Art. 3. Transitoirement également et jusqu'à la constitution des commandements de Paris et de Lyon, demandée par une loi à l'Assemblée nationale, le département du Rhône sera rattaché au commandement du 14^e corps et de la 14^e division militaire, et les départements de la Seine et de Seine-et-Oise constitueront une 20^e division militaire sous le commandement de M. le gouverneur de Paris. »

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que le voyage du Président de la République en Bretagne était définitivement décidé.

En voici l'itinéraire :

Le maréchal, parti de Paris hier dimanche, à 8 h. du soir, a dû arriver à minuit au Mans, d'où il repart aujourd'hui à 3 h. 30 de l'après-midi pour Laval, où il arrivera ce soir à 6 h. 25.

Demain mardi 18, le maréchal partira pour Rennes à 2 h. du soir. Il y arrivera à 3 h. 25 du soir.

Le 19, il partira pour Saint-Brieuc à 3 h. 55 du soir ; il y arrivera à 6 h. 44.

Le 20, il partira de Saint-Brieuc à 4 h. 48 du soir pour Brest, où il arrivera à 6 h. 35.

Le 21, il partira pour Quimper à 7 h. 30 du soir ; il y arrivera à 10 h. 38 du soir.

Le 22, il partira pour Lorient à midi 20. Il y arrivera à 2 h. 08.

Le 23, il partira à 2 h. 08 du soir pour Vannes où il y arrivera à 3 h. 31.

Le 24, il partira à 7 h. 02 du matin pour Saint-Nazaire où il arrivera à 11 h. 34 du matin.

Le même jour, il partira à 5 h. 20 du soir pour Nantes où il arrivera à 7 h. 47.

Le 25, il partira à 9 h. 20 du soir pour Angers où il arrivera à minuit 58.

Le 26, il partira à 4 h. 5 du soir pour Paris où il arrivera à 11 h. 40 du soir.

En l'absence du général de Cissey, le maréchal est accompagné dans ce voyage par le général Ranson, directeur du personnel au ministère de la guerre, et par un de ses aides de camp, M. le colonel d'état-major Broye.

Le ministre de la marine l'attendra à Brest, où il lui fera les honneurs de la flotte. Le maréchal passera en revue les garnisons des différentes villes qu'il visitera.

ÉVASION DE BAZAINE.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :
L'enquête relative à l'évasion de M. Bazaine se poursuit sous la direction du général Leval d'une part, et de l'autre sous la direction du parquet de Grasse.

M. le ministre de l'intérieur a également chargé l'inspecteur général des prisons de lui faire un rapport sur les faits qui se sont passés à l'île Sainte-Marguerite.

On dit que, d'après des renseignements recueillis, il serait établi que parmi les hommes placés en sentinelles pendant la nuit du 10 au 11 août, le même soldat aurait fait faction sous les murs du fort, à deux reprises, d'abord de onze heures du soir à une heure du matin, et ensuite de trois heures à cinq heures du matin.

Pendant ces deux factions, ce soldat aurait été abordé chaque fois par un gardien, qui aurait distrait son attention en causant dans sa guérite avec lui. Ce gardien, dit-on, a été arrêté.

Certains indices feraient croire à la connivence de deux habitants de Cannes.

Le *Journal de l'Allier* dit que les ordres envoyés dans toutes les gares relativement à l'évasion de Bazaine ont produit à Moulins un incident qui mérite d'être noté.

Le général d'Aurelle de Paladines, député de l'Allier, a été arrêté à la gare de cette ville, et comme il n'avait point de papiers sur lui, il a été conduit à la préfecture pour se faire reconnaître.

Le général d'Aurelle était tout ému de cet incident.

Mayence, 14 août, soir.
L'ex-maréchal Bazaine est arrivé, cette après-midi, venant de Bâle. Il est reparti pour Bruxelles par la voie de Cologne. Sa santé paraît excellente. Il est accompagné d'un jeune homme et de la fille qu'il a eue de son premier mariage.

Cologne, 15 août, 11 h. matin.
On lit dans les *Nouvelles de Cologne* :
« L'ex-maréchal Bazaine est arrivé hier soir à Cologne avec sa femme et son beau-frère. Il a passé la nuit à l'hôtel du Nord. Il repartira ce matin à 4 heures 3/4 pour Bruxelles. »

Cologne, 15 août, 1 h. 24 soir.
La *Gazette de Cologne* annonce que Bazaine restera quelques jours à Cologne, où il attend l'arrivée de ses enfants qui sont en ce moment à Spa.

Cologne, 15 août, 6 h. 45, soir.
Les *Nouvelles de Cologne* publient une relation d'un de leurs collaborateurs, qui a eu l'occasion de parler à Bazaine et à sa femme. D'après cette version, M^{me} Bazaine et son frère ont seuls aidé à l'évasion. Vers dix heures du soir, sur un signal convenu, Bazaine s'est laissé glisser le long d'une corde de 80 pieds, et pendant cette descente il s'est blessé aux mains et aux pieds. C'est ainsi que le fugitif est arrivé, non sans avoir été plusieurs fois rejeté par les vagues contre les rochers, jusqu'au canot où l'attendaient sa femme et son beau-frère. Le reste de la fuite s'est opéré sans encombre.

Le colonel Villettes attendait parfaitement à être arrêté, et quand il a trouvé à la gare

de Marseille un commissaire de police, il lui aurait dit :

« Je sais ce que vous voulez, monsieur, je vous suis. »

M^{me} Vilette est arrivée aujourd'hui à Marseille mais elle ne pourra voir son mari qui est au secret.

Il est curieux de savoir maintenant quelle peut être la fortune de l'ex-maréchal Bazaine.

Au moment de sa condamnation, le maréchal possédait la moitié d'un hôtel, situé avenue d'Iéna, c'est-à-dire qu'il n'avait encore payé que la moitié du prix d'achat.

La maréchale vendit alors ses bijoux, qui produisirent un peu moins de cent mille francs.

Aujourd'hui, grâce à un héritage que vient de faire, au Mexique, la belle-mère de Bazaine, la fortune de la famille peut être évaluée à environ trente mille livres de rente.

DON CARLOS.

Un des correspondants du *New-York Herald* a eu récemment une entrevue avec don Carlos, qu'il rapporte dans une lettre adressée à ce journal. Les extraits suivants ont été communiqués au *Times* par le directeur du *New-York Herald*, M. James Gordon Bennett. Ils nous semblent devoir intéresser tous les lecteurs de bonne foi :

Elorio, le 4 août.

Les monarques espagnols eurent toujours l'habitude de recevoir quiconque se présentait à eux. Il était de règle que chaque Espagnol jouissait du droit de s'adresser au souverain ; et don Carlos, fidèle à cette tradition, n'est pas d'un accès difficile. Il se rend au milieu des paysans, converse avec eux, leur serre les mains, et ne dédaigne même pas l'horrible soupe espagnole, qu'il mange avec avidité, montrant ainsi que son estomac est bien un estomac de soldat. C'est de cette manière qu'il se rend populaire : nul n'hésiterait à le suivre jusqu'à la mort. Il ne fut donc pas difficile au représentant du *New-York Herald* d'obtenir une entrevue.

Pour être reçu, il suffit de constater que l'on est ce que l'on doit être. Je trouvai le prétendant dans une très-grande maison (les paysans espagnols vivent dans des maisons qui ressemblent à des palais quant à la dimension, si ce n'est quant à la splendeur) dont le rez-de-chaussée servait d'étable. Je fus très-amicalement reçu. Le roi, s'adressant à moi, dit :

— Nous sommes heureux de vous voir parmi nous en qualité de représentant d'un journal sincère et impartial ; de fait, il nous est toujours agréable d'avoir des correspondants dès qu'ils disent la vérité et rien que la vérité. Nous ne demandons les faveurs de personne ; nous ne tenons pas à ce qu'on soit partial à notre égard. Nous ne sommes pas sans avoir commis des fautes, et c'est pourquoi nous acceptons la responsabilité de nos actions ; mais notre cause est si bonne que nous ne craignons pas la lumière du jour. Les fausses nouvelles répandues par nos ennemis sont à la fois audacieuses et persistantes, et ils peuvent, grâce aux agences télégraphiques, leur donner de la publicité.

Nous sommes trop contents d'avoir d'honnêtes journalistes auprès de nous, afin qu'ils puissent se renseigner et démontrer l'absurdité des contes relatifs aux « atrocités des carlistes. » Les moyens nous manquent pour faire connaître le véritable état des choses, au lieu que nos ennemis, à force de répéter les mêmes mensonges, finiraient par faire croire au monde que nous sommes réellement les monstres, les êtres cruels qu'il leur plaît d'imaginer. Le correspondant du *New-York Herald* est donc le bienvenu.

— J'espère, dit le reporter, que je ne subirai pas le même sort que le correspondant allemand, le capitaine Schmidt.

— « Il n'y a pas de danger, je le pense, répondit don Carlos. Le capitaine Schmidt fut arrêté dans des circonstances fort suspectes : jugé par un conseil de guerre, il fut trouvé coupable et exécuté comme espion. »

— Votre majesté craint-elle le danger d'une intervention de l'Allemagne à l'occasion de cette exécution ?

— Pas le moins du monde. Le gouvernement allemand sait fort bien que tout étranger, quelle que soit sa nationalité, qui vient se jeter au milieu d'une mêlée, le fait à

ses risques et périls, et bien que j'aie beaucoup regretté ce qui a eu lieu dans cette circonstance, je dois répéter encore que ce qui a été fait ne pouvait pas être évité. Quant à une intervention, la haine que les Espagnols ont pour toute ingérence dans leurs affaires domestiques est si grande que toute intervention de la part de l'Allemagne n'aurait d'autre résultat que de faire le plus grand bien à ma cause. Tous ceux qui sont aujourd'hui contre moi ne tarderaient pas à se mettre de mon côté : il n'y aurait plus qu'une seule armée en Espagne, et j'en serais le chef. »

Il va sans dire que je ne m'attendais pas à une libre discussion sur l'aspect politique de la question. Mais le peu que j'entendis à ce sujet fut suffisant pour me permettre d'affirmer que les vues de don Carlos sont de beaucoup plus libérales qu'on ne l'a généralement supposé jusqu'à présent. Je suis à peu près certain que sa politique serait celle d'une non-intervention absolue relativement aux affaires étrangères. Voici, du reste, ce que le prétendant a dit à ce sujet :

« — L'Espagne a été tellement appauvrie par les guerres, les révolutions et les changements de gouvernement, que mon existence tout entière suffirait à peine pour lui rendre le degré de prospérité dont je voudrais la voir jouir. »

« Cela ne pourrait être obtenu que par une période fructueuse de tranquillité et de repos ; par la culture des arts de la paix ; par le rétablissement et la consolidation des finances de la nation et du crédit du gouvernement, et en donnant au pays une ère de quiétude dont il n'a jamais joui depuis le règne de Charles-Quint. Je désirerais rendre à l'Espagne quelque peu de son ancienne grandeur. Voilà la tâche, la seule tâche que je m'imposerais. »

« — Votre Majesté, reprit le reporter, en faisant allusion à la forme du gouvernement qu'elle se propose de donner à l'Espagne, a parlé des Cortès. Pourrais-je lui demander quelle serait la nature de ces Cortès ? »

« — Assurément. Des Cortès pleinement et loyalement nommées par le peuple ; des Cortès qui reflèteraient les sentiments, les intérêts, les vœux, les opinions du peuple et ne constitueraient en aucun cas un corps pur et simple de policiers factieux, impuissants pour faire le bien, mais forts seulement pour faire le mal. Nous ne voulons pas de ces hommes qui trouvent les moyens d'arriver à la législation dans le seul but de développer l'intérêt privé, de proclamer des doctrines propres à renverser les bases de la société et à les remplacer par des barricades. »

Passant de là aux progrès de la civilisation moderne, le roi continua ainsi :

« Je veux que l'Espagne marche de l'avant dans la voie du progrès et des lumières, et qu'elle ne reste pas en arrière des autres nations, ses sœurs, sous le rapport de la science et de l'éducation. Je veux surtout qu'elle ne se laisse pas distancer dans la grande course dont le but est la richesse, la prospérité. Mais, ajouta-t-il, il y a quelque chose de radicalement mauvais dans les courants modernes de la pensée. Le monde se précipite dans un matérialisme et un scepticisme grossiers, matérialisme qui, si on ne lui impose une digue, finira par déborder et éteindre la race humaine. »

« La faute de tout cela tient au système moderne d'éducation qui est porté vers l'athéisme et aux méthodes modernes d'investigations. Les prétendus savants du jour qui seront traités de fous par les savants qui vivront dans vingt ans veulent nous faire renoncer aux vérités victorieuses des épreuves des siècles et nous faire accepter leurs théories fantaisistes. L'Espagne ne le fera jamais si je puis l'en empêcher. »

« La religion et l'éducation doivent marcher ensemble en se donnant la main pour s'assister l'une l'autre. Mais, ajouta le roi en souriant, lorsque j'aurai conquis mon trône et rétabli la paix et l'ordre, il sera temps de parler de ces choses-là, et surtout de l'éducation. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un temps magnifique a favorisé la fête de l'Assomption ; aussi un grand nombre d'habitants des communes voisines n'ont-ils cessé, toute la journée, d'arriver à Saumur pour aller faire leur visite annuelle à Notre-

Dame des Ardilliers. Nos principales rues, sillonnées de promeneurs, offraient une certaine animation, et, dans la soirée, une foule considérable circulait dans toute la longueur du quai et de la levée de Limoges. Malheureusement, les étrangers ne faisaient guère que séjourner quelques heures parmi nous, aucun divertissement ne les engageant à rester davantage. En effet, notre municipalité semble prendre à tâche de laisser tomber en désuétude cette vieille fête saumuroise, peut-être parce qu'elle a pris son origine dans la piété des populations pour Notre-Dame des Ardilliers. Quoiqu'il en soit, nous ne cesserons de le répéter, ce défaut de participation à une solennité devenue si populaire est très-préjudiciable aux intérêts du commerce de la ville, car personne n'ignore que, pour beaucoup d'industries, la journée du 15 août valait mieux, à elle seule, que toutes les autres fêtes de l'année réunies.

Ainsi, pour ne citer que le débit du vin, et en remontant aux dernières années du règne de Louis-Philippe, il est un fait que nous ne saurions trop rappeler. Aux fêtes d'août 1845, 1846 et 1847, il est venu à Saumur, chaque fois, de 12 à 15,000 étrangers qui ont bu en moyenne 365 hectolitres de vin blanc et rouge, ce qui, pour les trois années, c'est-à-dire pour les trois jours, fait un débit de près de 110,000 litres ! C'était là une bonne aubaine, vraiment, pour l'octroi, de même que pour les aubergistes et restaurateurs.

Les distributions des prix dans les institutions de notre ville ont été closes, jeudi, par la plus modeste de toutes, celle de la salle d'asile communale.

Tout humble que soit cette petite solennité, elle a droit à mention comme les grandes. L'asile protège les enfants les plus petits, les enfants des moins riches, deux motifs de grande considération et de sympathie.

Cette distribution ne ressemble en rien à ses grandes aînées. Mieux qu'elles encore, elle a l'intérêt et le charme qui toujours accompagnent l'enfance.

Dans les solennités des grandes institutions, l'attention est portée sur l'estrade où siègent les dignitaires de toutes sortes. Les élèves sont presque l'accessoire.

A l'asile, c'est tout le contraire. Ce sont les petits enfants qui dominent sur la seule estrade disposée en gradins, ce sont eux que le public attend, ce sont eux que la musique annonce, qui s'avancent et se développent en charmant cortège, pour ouvrir la fête ; ce sont les petits enfants qui forment le spectacle doux et riant, ce sont eux qui agissent, qui parlent, qui occupent, qui intéressent, eux seuls, et combien vivement et tendrement !

Rien n'est touchant comme ces petites filles avec leur simple parure d'anges, comme ces petits garçons bien graves, montant leurs degrés en mesure, en chantant, faisant leurs manœuvres, leur gymnastique, gracieuse même dans sa gaucherie, avec l'attention, la docilité, le zèle sérieux et empressé.

Ici, point de professeurs savants et spirituels, point de fonctionnaires importants et autorisés.

Seule, une maîtresse, plutôt une mère, qui, d'un son, d'un geste, gouverne la cadence de son cher petit bataillon.

Et tout cela avec un entrain paisible, qui rayonne sur ces petits visages ronds et brillants, sérieux et épanouis.

Nous avons entendu un mot qui peint bien ce qu'éprouvaient les spectateurs, qui étaient des spectatrices : Cela fait rire et pleurer, disait un grand-mère.

A cette distribution, c'était le charme joyeux. Tous les autres jours de la longue année, c'est chose différente et profonde. L'asile, c'est la vie journalière des petits enfants, au prix de soins continuels, souvent pénibles, toujours dévoués. A qui les donne, honneur et merci. X.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Les élections pour le renouvellement des Conseils d'arrondissement auront lieu, comme les élections pour les conseillers généraux, le 4 octobre prochain.

Dans l'arrondissement de Saumur, les cantons de Saumur (nord-ouest), Gennes, Doué et Saumur (sud) auront chacun un conseiller d'arrondissement à élire.

Les chefs-lieux de canton de Maine-et-Loire où auront lieu des élections pour le Conseil d'arrondissement sont précisément ceux où n'auront pas lieu, cette année, des

élections pour le Conseil général. Il résulte de là que, le 4 octobre prochain, le scrutin sera ouvert dans les 34 cantons du département de Maine-et-Loire : les uns pour le Conseil général, les autres pour les Conseils

OUVERTURE DE LA CHASSE EN MAINE-ET-LOIRE.

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} août, la chasse sera ouverte dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, le dimanche 30 août courant.

Plusieurs journaux, que nous avons imités, avaient annoncé prématurément que la chasse ne serait ouverte dans notre département que le 6 septembre.

L'arrêté préfectoral que nous transmettons aujourd'hui calmera les impatiences des chasseurs que cette nouvelle avait sans doute déconcertés.

Ils peuvent préparer leur carnier et leur fusil, c'est décidément le 30 août qu'ils pourront commencer leur campagne cynégétique.

Il y a cette année, dit-on, une grande abondance de gibier ; après la moisson, les compagnies de perdreaux, ne sachant plus où se remiser, erraient de tous côtés, et ce gibier était en si grande abondance qu'on pouvait presque le prendre à la main.

Quelles hécatombes pour le 30 août !

A propos de l'ouverture de la chasse, on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Allons, chasseurs, vite en campagne ! Graissons les bottes et préparons les fusils.

La chasse ouvre bien en Maine-et-Loire le dimanche 30 août.

Nous croyons pouvoir dire que cette année, dans notre département, une ouverture plus tardive ne profiterait guère qu'aux braconniers.

Sans doute, on trouve encore dans les champs des perdreaux qui ne dépassent pas la taille d'un merle ; mais à chaque ouverture il y a toujours ainsi des couvées retardataires ; quant à la grande généralité, il est déjà difficile de distinguer les pouillards du père et de la mère. La moisson a été avancée par les chaleurs exceptionnelles de juin et de juillet, et a mis à découvert des cailloux et des perdreaux grandis eux-mêmes plus vite à la faveur de cette saison hâtive.

Cette année, les lièvres et levreaux sont nombreux ; quant aux compagnies de perdrix, on en rencontre un assez grand nombre, mais généralement — paraît-il — par bandes de huit ou dix seulement.

Puisque nous sommes sur le chapitre de la chasse, rappelons les formalités qui doivent précéder l'obtention du permis :

1^o Consigner 25 fr. à la caisse du percepteur ; 15 fr. reviennent à l'Etat, 40 à la commune. Aucune demande de permis n'est admise, si elle n'est accompagnée de la quittance du percepteur.

2^o Faire sa demande, sur papier timbré, au maire de la commune où l'on a sa résidence ou son domicile.

L'ancien permis doit être joint à la demande, ou, à son défaut, on établit sur la dite demande les renseignements suivants : la profession de l'impétrant, le lieu de sa naissance, son domicile, son âge, son signalement détaillé.

La demande, après approbation, est transmise par le maire à M. le préfet ou à MM. les sous-préfets, qui délivrent le permis.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. — L'introduction et le transit dans le département de Maine-et-Loire, quel que soit le mode de transport, de cépages ou plants de vigne provenant soit des autres départements, soit de l'étranger, sont interdits d'une manière absolue jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Art. 2. — Les cépages ou plans introduits ou transportés en contravention de l'article précédent, seront saisis et mis sous sequestre jusqu'à la décision des tribunaux, sans que ces objets puissent être déposés dans les champs, dans les jardins ou sur la voie publique.

Art. 3. — L'interdiction prononcée par l'art. 1^{er} ne s'applique pas aux cépages et sarments provenant du département de Maine-et-Loire, mais cette provenance devra être justifiée à toute réquisition des agents de l'autorité.

Art. 4. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées et les contrevenants poursuivis conformément aux lois.

Par décret du Président de la République en date du 7 de ce mois, M. A. Callier a été nommé avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, en remplacement de M. Bodin, démissionnaire en sa faveur.

Les préfets des départements que doit visiter M. le maréchal de Mac-Mahon ont été mandés à Paris, pour recevoir des instructions du ministre de l'intérieur.

La ville d'Angers a voté 10,000 fr. pour la réception du maréchal.

A Nantes, on parle d'un crédit de 10 à 12 mille fr. qui serait demandé pour la réception du Président de la République dans la soirée du 24 août et dans la journée du 25.

D'autres disent qu'il serait, à cette occasion, ouvert à l'administration un crédit illimité.

Des prix de vertu ont été distribués par l'Académie française, dans sa séance de jeudi, aux personnes dont les noms suivent :

Prix MONTYON (de 2,000 fr. chacun). — Aux époux Besnard, à Rennes; à Emilie Prudhomme, à Nantes; à M. l'abbé Massonneau, curé de Longué.

(Médailles de cinq cents francs chacune). — A Angélique Papuchon, à Poitiers; à Marie Maltais, à Chemillé.

Prix MARIE LASNE. (Médaille de 300 fr.) — A Rose Chérin, à Briollay.

Voici une nouvelle qui intéresse tous les jeunes gens qui ont tiré les premiers numéros aux opérations du dernier tirage au sort.

Le ministre de la marine et des colonies avait fixé à 7,700 hommes le contingent qui devra être appelé sur la classe de 1873 pour l'armée de mer.

Nous apprenons que ce chiffre vient d'être réduit à 6,056, par suite des engagements volontaires contractés pour la marine depuis le 1^{er} janvier 1874.

Les 6,056 hommes dont il s'agit sont répartis entre les départements, proportionnellement au chiffre des hommes de la première portion du contingent. Cette proportion est de 637 sur 100, déduction faite des jeunes gens qui se sont engagés volontairement pour les corps de la marine.

L'orchestre des Dames Viennoises, qui avait obtenu tant de succès à Saumur et dans les villes voisines, vient, dit-on, d'être mis en faillite à Londres.

Musique des Sapeurs-Pompiers.

Jeu 20 août, à 8 h. du soir, CONCERT SUR LA LOIRE, donné par la musique des sapeurs-pompiers, avec le concours de plusieurs amateurs de la ville.

Programme.

1^{re} PARTIE.

1. Le *Mississipi*, pas redoublé (Blancheteau).
2. *Rayon d'or*, ouverture (Bousquier).
3. *Dieu glorifié par ses ouvrages*, chœur (Beethoven).
4. *Angé d'amour*, valse (Bléger).
5. *Jeanne d'Arc*, chœur (Dupont).

2^e PARTIE.

6. *La Reine Berthe*, ouverture (Tilliard).
7. *La Déesse des moissons*, polka-mazurka (Bléger).
8. *La Chasse aux Isards*, chœur (Roland).
9. *Séville*, grande valse avec introduction piano et orchestre à cordes (Casas).
10. Quadrille pour musique militaire.

L'harmonium sera tenu par M. CASAS, professeur de musique à Saumur.

Faits divers.

Voici les départements dans lesquels auront lieu les concours régionaux en 1875 : Ain, Ariège, Aube, Basses-Alpes, Calvados, Cantal, Charente-Inférieure, Loir-et-Cher, Morbihan, Somme, Vaucluse. Pour les villes, on ne connaît encore que Avignon, Foix et Vannes. Il n'y a pas eu encore de décisions

prises pour les autres villes; on sait qu'il faut que l'administration de l'agriculture s'entende avec les municipalités, et ces dernières ne sont pas toujours disposées à faire les frais de l'organisation matérielle du concours.

On signale de nouveau la mise en circulation de faux billets de banque de 20 fr. Ces billets sont d'un bleu très-pâle, les n^{os} 20, mis à chaque angle, sont mal faits; dans le cartouche où sont indiquées les dispositions pénales, les caractères sont plus grands que ceux des billets réels, enfin les billets donnés et trouvés sur les faussaires portent: 25 novembre 1872; n^o 34,050; le 4 est de travers.

La *Vie parisienne* publie la notice qui suit sur la femme de don Alphonse de Bourbon:

Dona Maria de las Nieves est la fille de don Miguel, ex-roi de Portugal. Elle a été élevée au Sacré-Cœur de Metz et, à peine sortie de pension, elle épousait don Alphonse de Bourbon, frère de don Carlos. Le prince ne put offrir à sa femme d'autre voyage de noces que celui de Catalogne, où il devait guerroyer par ordre de son frère.

La princesse accepta, mit de côté ses toilettes, se coiffa d'un béret blanc à gland d'or, se vêtit d'une amazone à jupe courte agrémentée de brandebourgs en laine noire et chaussa des bottes à grosses tiges.

Pour camareria mayor, un solide gaillard catalan qui lui sert d'ordonnance et soigne son cheval.

Malheur aux généraux hésitant dans les circonstances périlleuses. La princesse vote pour deux dans le conseil, et il faut à son avis toujours attaquer.

— Pourquoi hésiter? dit-elle, je marcherai en avant et nos volontaires iront bien là où va une femme.

N'allez pas vous aviser de saisir les rênes de son cheval lorsqu'elle s'aventure un peu trop dans la mêlée; n'allez pas vous aviser d'envoyer au village voisin chercher des vivres raffinés; du pain, du vin, un joli morceau de lard. C'est plus qu'il n'en faut.

Dona Maria est escortée d'une garde assez originale. Elle se compose de sept ou huit Catalans désignés sous le nom de *trabucaires*.

Les *trabucaires* sont vêtus de vestes brodées, de culottes courtes en velours, coiffés du sombrero et armés de lourds trabucos à gueule d'entonnoir.

Dona Maria a de beaux cheveux châtains à reflets d'or, des yeux bleus sombres d'une extrême vivacité, une bouche aux plis mutins et une taille d'une désinvolture charmante. Elle parle l'espagnol, le français, l'anglais et l'italien.

Le cirque Ciotti est en ce moment à Douai. Un déplorable accident a signalé l'une de ses dernières représentations. M. Alexandre Loyal, dit l'Homme-Volant, en exécutant son vertigineux exercice des trois trapèzes, est tombé, dit l'*Impartial*, sur l'un des bords de son pont de sauvetage. Le malheureux écuyer s'est brisé la colonne vertébrale et est mort sur le coup.

LES HOMMES DE LOI ANGLAIS.

En ce moment il est présenté à la Chambre des lords un bill ayant pour but d'organiser sur des bases sérieuses l'enseignement du droit en Angleterre.

La présentation de ce bill a été accueillie avec une vive antipathie dans le monde judiciaire anglais.

En effet, beaucoup d'avoués et d'avocats, dont les honoraires sont excessifs, sont d'une extrême insuffisance comme légistes; aussi, dit un journal anglais, toute l'Angleterre applaudira à l'idée de forcer les avocats et les avoués à connaître la loi qui est entre leurs mains un instrument si terrible pour les plaideurs, et qui leur rapporte des revenus si considérables.

Le journal ajoute cette boutade: « Quelle épigramme plus sanglante que ce petit bas-relief qu'on voit dans Gray's Inns Road, à côté de Gray's Inns, et qui représente une vache que se disputent deux paysans? L'un la tire par la queue et l'autre par les cornes, et pendant qu'ils s'épuisent à tirer la pauvre bête sans la faire avancer ni reculer, un homme de loi, en robe, la tête couverte de sa perruque poudrée, assis sur un petit es-

cabeau, trait avec conviction et gravité tout le lait de la bête. »

C'est sous une autre forme — plus anglaise — l'*Huître* et les *Plaideurs* de La Fontaine.

A propos des erreurs typographiques commises par un journal qui a mis un fait divers sur la composition du beurre sous la rubrique *Assemblée nationale*, la *Gazette de France* rappelle une fameuse *transposition*, à propos d'un discours que M. Thiers adressait dans le temps au roi Louis-Philippe.

« Sire, lui faisait dire un journal, je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pu vous étrangler vous et votre famille. »

On avait confondu avec sa harangue les paroles d'un assassin dont le crime était raconté en fait divers.

Nous avons trouvé un jour dans un journal américain une transposition non moins curieuse. On avait amalgamé un crime et une expérience de chimie, et le docteur, stupéfait, lisait dans les nouvelles du jour :

« L'infortunée mistress X... fut trouvée près de son lit, baignée dans son sang... L'habile chimiste l'introduisit dans un tube capillaire, et l'ayant goûtée, lui trouva une saveur légèrement acidulée. »

EXTRAIT

DE LA

Correspondance Financière.

Nous continuerons à extraire, de la cote de la Bourse, les cours des valeurs qui intéressent plus particulièrement les contrées de l'Ouest. L'obligation des *Charentes* se cote à 267; celle de la *Vendée* est à 257 f. 50. L'obligation des *Chemins de fer Nantais* que la cote Choisy-Bresson porte à 237 f. 50 et 240, et qui se négocie facilement à la Bourse sur le marché en banque, ne peut manquer de voir son cours s'élever.

Dernières Nouvelles.

ESPAGNE.

Voici les dépêches communiquées par l'*Agence Havas* :

Madrid, 13 août.

Le général Zabala marche sur Vittoria.

Madrid, 14 août, soir.

D'après les dépêches officielles parvenues au gouvernement sur la bataille d'Oteiza, les carlistes ont eu 38 hommes tués parmi lesquels un colonel et deux de leurs chefs. Ils ont abandonné, dans leur fuite, une grande quantité d'armes et de cartouches.

Les républicains ont pris les tranchées à la baïonnette, malgré le feu des carlistes. Les troupes républicaines ont eu 200 blessés.

Le représentant d'Espagne à Londres a télégraphié ici que l'Angleterre reconnaissait le gouvernement du maréchal Serrano. On a reçu aussi une dépêche mentionnant la reconnaissance du gouvernement par la France.

Madrid, 15 août, soir.

Le gouvernement italien a annoncé officiellement qu'il reconnaissait le gouvernement actuel d'Espagne.

On attend la reconnaissance de la Russie et de l'Autriche.

Les carlistes ont coupé le chemin de fer et les communications télégraphiques de Saragosse à Madrid.

Bruxelles, 15 août, soir.

Le gouvernement belge a reconnu le gouvernement du maréchal Serrano dans les mêmes termes que la France, l'Angleterre, et l'Allemagne.

Don P. de Prat, chargé d'affaires d'Espagne, part pour la Hollande afin d'obtenir la reconnaissance de son gouvernement par les Pays-Bas.

Madrid, 15 août.

Le général Zabala est retourné à Miranda après avoir laissé à Vittoria des vivres, des munitions, des canons et avoir renforcé la garnison en vue d'éviter le mouvement projeté par les carlistes.

Les habitants de Penacerrada et autres villages rebelles ont fui pour éviter la poursuite des républicains.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 31 juillet 1874.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Juliette-Charlotte Pineau, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 2. — Emile Boret, quai de Limoges.

Le 3. — Ernest Lepage, rue Fardeau. — Germaine-Blanche Dazon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 5. — Augustine-Victorine Pezant, montée du Fort.

Le 7. — Edouard-Auguste Luzé, chemin Charnier. — Emile-Albert Burgeat, rue du Roi-René. — Adèle Franc, rue Notre-Dame.

Le 8. — Constance-Louise Trotin, rue Saint-Nicolas. — Marie-Anna Gouby, rue Haute-Saint-Pierre. — Marie-Caroline Gaborit, ancienne route de Tours.

Le 9. — Alfred-Ferdinand Pichard, rue du Portail-Louis.

Le 10. — Marie-Louise Percevault, rue Basse-Sancier.

Le 11. — Delphine-Eugénie Bertrand, carrefour Dacier.

Le 12. — Adrien-Anatole Daviau, rue de Fenet. — Marguerite-Marie Hupont, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 13. — Eugénie Bouchet, à l'Hospice.

Le 15. — Delphin-François Roche, rue Saint-Nicolas. — Augustin Briauveau, rue des Capucins.

Le 17. — Aurélie Massot, à l'Hospice.

Le 20. — Aurélie-Augustine Degoulet, à l'Hospice. — Marie Dufour, ...

Le 21. — Georges-Gabriel-Hilaire Terrien, quai de Limoges.

Le 23. — Jean Bécharel, rue Saint-Nicolas. — Pierre Leroux, ancienne route de Tours.

Le 28. — Marie Boret, rue d'Orléans.

Le 30. — Hélène-Rose-Marie Destre, rue d'Orléans.

MARIAGES.

Le 4. — Maurice Thouret, journalier, et Perpétue Pépinière, journalière (veuve), tous deux de Saumur.

Le 6. — Emile Boutin, sellier, et Ernestine Pichot, couturière, tous deux de Saumur. — Charles Deblais, menuisier, et Marie-Angèle Outreman, couturière, tous deux de Saumur.

Le 7. — Pierre Paillard, liquoriste, et Marie-Eugénie Jagot, lingère, tous deux de Saumur.

Le 8. — Henri-Eugène Barré, dit Gallois, receveur principal des contributions indirectes, et Joséphine-Augustine-Louise Rousseau, professeur de piano (veuve), tous deux de Saumur.

Le 18. — Jean-Marie-Alexandre Barousse, cavalier de manège, et Anne-Apoline Gazeau, domestique, tous deux de Saumur.

Le 20. — Henri-Marie Derouet, serrurier, et Augustine Boret, sans profession, tous deux de Saumur. — Louis Saumureau, ajusteur, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Angèle Clin, couturière, de Saumur. — Joseph Renier, sculpteur sur ivoire, et Anne Gauthier, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Marie Joulain, journalière, 82 ans, veuve Jean Poirier, à l'Hospice.

Le 3. — Elisabeth-Louise Gentil, 15 jours, à l'Hospice.

Le 4. — Eugénie Juteau, sans profession, 77 ans, veuve Joseph Joreau, rue de la Fidélité.

Le 6. — Blanche-Alice-Lucie-Marie Grosbois, 44 ans, rue des Basses-Perrières.

Le 8. — Henriette Albert, sans profession, 69 ans, épouse Jean-Baptiste Normandin, rue de Nantilly. — Charlotte Anna Michélet, 2 mois, rue des Boires.

Le 12. — Frédéric Chassin, chamoiseur, 84 ans, rue de la Visitation.

Le 13. — Félix Perreau, lieutenant de vaisseau en retraite, 79 ans, rue des Pâiens. — Adolphe Léger, 3 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 15. — Adèle Franc, 8 jours, rue Notre-Dame.

Le 19. — François-Alphonse Niepce, photographe, 45 ans, rue de Lorraine.

Le 21. — Marie Barot, chapeletière, 50 ans, veuve Michel Fouet, rue de Fenet. — Frédéric Bougreau, propriétaire, 79 ans, au Petit-Puy.

Le 23. — Aimée Bourgeois, 3 mois, à l'Hospice.

Le 29. — René Bourrault, journalier, 49 ans, à l'Hospice.

Le 31. — Jean-Louis Poupard, marchand de fruits, 42 ans, rue des Basses-Perrières.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Concours pour la construction de l'église du Sacré-Cœur : premier prix : projet de M. d'Abadie ; une course de taureaux à Lisbonne : la Cuadrilla saluant le public, scènes diverses du spectacle ; le maréchal de Mac-Mahon visitant les travaux du fort de Trappes ; Salon de 1874 : Vue de l'avant-port du Havre, tableau de M. R. Mols ; Nous aimons tant ces bêtes-là ! tableau de M. J. R. Goubie ; déblaiement des ruines de Saint-Cloud ; M. Janssen, chef de la mission astronomique française à Yokohama ; installation provisoire à Paris des instruments de la commission envoyée au Japon pour observer le passage de Vénus sur le soleil ; installations et instruments des missions astronomiques anglaises. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré publie en ce moment le Sphinx, cette œuvre émouvante de M. Octave Feuillet, qui a été l'événement dramatique de l'année.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par l'Univers

illustré sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 79^e fascicule, PLU à POR, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements,

oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,915.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1865.

La Revalésциère est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4, 7 et 60 francs. — La Revalésциère en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 lasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BASSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 AOÛT 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	63 65	»	05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	880	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	423	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	92 25	»	»	Crédit Mobilier	283 75	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	583 75	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	75 50	»	»	Crédit foncier d'Autriche	555	»	»	Société autrichienne, j. janv.	731 25	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	335	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	99 35	»	»	Est, jouissance nov.	530	»	»	Orléans	297 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	219	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	915	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	292 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	440	»	»	Midi, jouissance juillet.	629 50	»	»	Est	288	»	»
— 1865, 4 % t. payé.	475	»	»	Nord, jouissance juillet.	1082 50	»	»	Nord	300	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	305 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	874 50	»	»	Ouest	288 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	277	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	370	»	»	Midi	290	»	»
Banque de France, j. juillet.	3840	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	905	»	»	Deux-Charentes	265 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	350	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	776 25	»	»	Vendée	257 50	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	465	»	»	Société Immobilière, j. janv.	23 50	»	»	Canal de Suez	485	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	365	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	262 50	»	»				
Crédit foncier, act. 500 fr. 250 p.	895	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir.
4 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — —
10 — 28 — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Etude de M^r RENOÛ, notaire à Neuil.

A VENDRE

A L'AMIABLE, OU A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite,
L'HOTEL DE LA POSTE
A Saumur, quartier de la Croix-Verte, près la Gare.

Très-beaux et très-vastes bâtiments, écuries, remises et cours ; vaste jardin attendant à la maison principale, cours d'eau au bout. Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M. BRIGNET, qui exploite l'hôtel, ou à M^r RENOÛ, notaire. (380)

Etude de M^r MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue des Saulaies, n° 10.

Composée : au rez-de-chaussée, d'un vestibule, un salon et une cuisine ; au premier étage, de deux chambres à coucher avec cabinet, grenier au-dessus ; jardin dans lequel se trouvent un bassin et une pompe. S'adresser, pour tous renseignements, à M^r MEHOUSAS, notaire. (557)

A VENDRE

Au Champ-de-Foire,
UN JARDIN FRUITIER
Entouré de murs,
Avec pavillon, remise, écurie, pompe et bassin. — Contenance : 6 ares.
S'adresser à François PERCHER, à Saumur. (552)

A VENDRE

DEUX CHIENS COUCHANTS
BIEN DRESSÉS.
S'adresser à GALLAIS, à la Belorderie, commune de Verrée.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Après décès.
Le mercredi 19 août 1874, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Gaultier-Tribert, rentier, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 54, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édredons, draps, serviettes, nappes, effets, ameublement de salon, guéridons, consoles, bureau-ministre, commodes, glaces, pendules, flambeaux, argenterie, bibliothèques de différents ouvrages, tables de jeu, secrétaire marqueté, tables de toilette, chauffeuses, table à ouvrage, armoires, cave à liqueurs, calèche, une jument et ses harnais, vins en bouteilles, porcelaine, cristaux, bouteilles vides, batterie de cuisine en cuivre et beaucoup d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 8 et 10.
Comprenant :
Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté ;
Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise ;
Trois chambres de domestiques et greniers ;
Cour, écurie et remise ; caves.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (328)

COMPAGNIE DU SOLEIL

Assurances contre l'incendie.
Fondée en 1829.
CAPITAL SOCIAL
Fonds de Primes et Réserves :
VINGT-ET-UN MILLIONS.
M. CARON, agent principal, à Saumur, place Saint-Pierre. (366)

UNE MAISON DE COMMERCE (nouveau et mercerie), des environs de Saumur, comme approuvé, DEMANDE, prenie, une JEUNE FILLE de 14 à 16 ans, se destinant au commerce. Elle sera de suite logée, nourrie et blanchie. Inutile de se présenter sans de très-bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

RENEAUME

PUISATIER,
Rue de Bordeaux, à Saumur.
Se charge de creuser et de nettoyer les puits à toutes profondeurs.

AVIS

On demande un PIANO d'occasion.
S'adresser au bureau du journal.

CANCERS

Vices du sang, Épilepsie, Ulcères, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.
On ne paie les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par le D^r ROBBE, médecin homœopathe, 42, rue d'Amsterdam, à Paris. — Consultations de 3 à 5 heures, par correspondance affranchie. (260)

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

DIPLOME DE MÉRITE A L'EXPOSITION DE VIENNE MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE LYON (1872) 35 Ans de Succès

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

Suprême pour la digestion, les maux d'estomac, les nerfs, etc. Avec quelques gouttes de ce cordial, dans de l'eau sucrée, on obtient une boisson calmante, agréable, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. L'Alcool de Menthe de Ricqlès est surtout indispensable pendant les chaleurs où les diarrhées sont si fréquentes par les excès de boissons et l'abus des fruits. C'est un préservatif puissant contre les affections cholériques et épidémiques. En flacons et demi-flacons cachetés, dans toutes les principales pharmacies, maisons de parfumeries et d'épicerie fine. Se méfier des imitations et exiger la signature de H. de Ricqlès, cours d'Herbouville, 9, Lyon.

GUÉRISON INSTANTANÉE

NEURALGIES (faciales), MIGRAINES
(non gastrales) **OTALGIES** (névralgies de l'oreille). **MAUX DE DENTS** (lors même qu'elles seraient cariées).

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive, aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation normale ; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco de domicile, aux personnes qui en feraient la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit. L'Écrivez à un chatel le meilleur mode de son usage. VICTORIN en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à guérir instantanément les douleurs.

Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenance triple : Prix, 8 fr.

A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans ; Chédevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Paris, 1867 et 1855 ; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^r V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^r V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.